



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2022-2023



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTENCE

Automne 2023

Chères et chers membres de la communauté éducative,

Je souhaite vous adresser un message en tant que présidente du Conseil d'administration, afin de passer en revue les réalisations de l'année scolaire 2022-2023 et de mettre en lumière les défis que nous avons surmontés ensemble.

L'année 2022-2023 a marqué un retour à la normalité que nous chérissions sans doute sans le réaliser pleinement.

Bien que les mesures de protection contre la propagation du virus soient demeurées nécessaires, elles ont évolué vers une forme plus souple et moins contraignante, permettant ainsi des moments scolaires plus sereins, dénués de la permanence des masques, et favorisant une proximité renouvelée entre nous.

Le démarrage de cette année a été remarquablement fluide grâce à la conclusion de dix-sept contrats de transport scolaire sécurisés pour la rentrée d'août. Dès notre première séance du conseil d'administration, le 27 août 2022, nous avons constaté avec satisfaction que tous les postes d'enseignement étaient pourvus, malgré une pénurie officielle de personnel. Nos équipes administratives ont été contraintes d'entreprendre des processus d'embauche dès le début du mois d'août, un effort qui a perduré tout au long de l'année scolaire.

Nous avons maintenu notre effectif étudiant, voire l'avons légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, démontrant ainsi notre stabilité socio-économique nouvelle en Matanie et en Matapédia. Cela est particulièrement significatif alors que nos régions ont subi des pertes démographiques au cours des dix dernières années. Dans le domaine de la formation générale des adultes, nous avons mis l'accent sur la francisation des adultes en collaboration avec les entreprises locales. L'essor remarquable du programme de francisation en formation générale des adultes témoigne de notre vitalité régionale en matière de recrutement.

La pénurie de main-d'œuvre nous a contraints à prendre des décisions complexes tout au long de l'année, en vue de l'année scolaire 2023-2024.



Nous avons privilégié un plan de contingence visant à maintenir des enseignantes et enseignants qualifiés devant chaque groupe autant que possible. Je tiens à saluer notre personnel dévoué qui a travaillé avec passion et détermination pour nos élèves. Votre travail est inestimable et exemplaire.

Je souhaite souligner les échanges constructifs entre les administratrices et administrateurs, en collaboration avec la direction générale, concernant les regroupements des petites écoles; une priorité pour les années à venir. Les établissements de petite taille, comptant moins de 125 élèves, se regrouperont afin d'assurer l'équité et la qualité du service sur l'ensemble du territoire. Toutefois, le maintien de chaque école reste une priorité, comme en témoigne la politique adoptée en juin 2023 par le Conseil d'administration.

La réussite de chaque élève est restée au cœur de nos préoccupations tout au long de cette année. Le comité d'engagement pour la réussite des élèves s'est réuni neuf fois pour élaborer le PEVR, adopté en version préliminaire par le Conseil d'administration le 27 juin 2023. Cette nouvelle édition du PEVR se focalise sur l'essentiel : la réussite de tous les élèves. Je tiens à saluer l'engagement des membres de ce comité et la qualité de leur travail tout au long de l'année. Je remercie également le personnel, les parents, les élèves et les partenaires qui ont contribué aux consultations menées durant la rédaction du PEVR.

La fin de l'année 2022-2023 a été marquée par un événement majeur touchant nos services de transport scolaire. Une grève des chauffeurs et chauffeuses d'autobus chez l'un de nos fournisseurs a impacté 1272 élèves, privés de transport du 13 mars au 22 juin. Heureusement, cet été, une entente a été conclue pour résoudre ce litige. Je tiens à exprimer ma gratitude envers le personnel et les parents pour leur patience et leur vigilance durant cette période de perturbation.

En formation professionnelle, notre regroupement régional, baptisé « Les Grands Propulseurs », a pris son envol. Réunissant sept centres de services scolaire et une commission scolaire, ce projet a émergé en réponse aux besoins importants du marché en personnel qualifié et aux défis démographiques pour maintenir ces formations sur notre territoire. Nos représentants ont travaillé d'arrache-pied au cours des six dernières années pour concrétiser cette initiative. Cet été, ils ont réussi à recruter un gestionnaire chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action régional visant à faciliter l'accès à la formation professionnelle dans toute la région du BSL-GÎM. Cette réussite régionale repose sur la collaboration, l'entraide et la solidarité organisationnelle. Bravo à l'ensemble des partenaires !

Comme chaque année, la clôture de l'année scolaire a été marquée par des séances de consultation publique, décidant du maintien ou non de divers services scolaires en fonction des inscriptions recensées. À l'issue du processus, tous les services préscolaires et primaires ont été maintenus. Au niveau secondaire, deux écoles de village ne proposeront pas ce service pour l'année scolaire 2023-2024.

En conclusion, je suis emplie de fierté en évoquant les efforts et le travail accomplis par nos équipes au Centre de services scolaire des Monts-et-Marées. Je vous encourage tous et toutes à contribuer, dans vos contextes respectifs, à la réussite de nos élèves. Chaque action compte et chacun peut faire une différence positive.

Nathalie Bernier

Présidente du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées

Table des matières

<u>1.Présentation du centre de services scolaire</u>	6
1.1 Le centre de services scolaire en bref	6
1.2 Faits saillants	7
1.3 Services éducatifs et autres services	9
<u>2. Gouvernance du centre de services scolaire</u>	10
2.1 Conseil d'administration	10
2.2 Autres comités de gouvernance	12
2.3 Code d'éthique et de déontologie	14
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	14
<u>3. Résultats</u>	15
3.1 Plan d'engagement vers la réussite	15
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	17
3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence	17
3.2.2 Interventions dans les écoles du centre de services scolaire	19
3.3 Développement durable	19
<u>4. Utilisation des ressources</u>	20
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	20
4.2 Ressources financières	23
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	26
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	27
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	28
4.5.1 Ressources matérielles	28
4.5.2 Ressources technologiques	28
<u>5. Annexes du rapport annuel</u>	29
Annexe 1 rapport du protecteur de l'élève	29
Autres annexes	30

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (CSSMM) est une organisation bien implantée dans son milieu qui offre des services éducatifs sur un territoire couvrant les municipalités régionales de comté (MRC) de La Matanie et de La Matapédia. Le territoire desservi par le CSSMM se trouve en région rurale. Peu densément peuplé, il comprend une population d'environ 40 000 personnes. Il est situé dans l'est du Québec.

Par l'entremise de notre vaste réseau d'établissements, nous desservons une population scolaire variée de plus de 4 300 élèves au secteur jeunes et 2 700 élèves au secteur adultes et formation professionnelle. (Vous trouverez à l'annexe 2 la carte de notre territoire ainsi que nos points de service.)

L'activité économique régionale gravite autour des secteurs de la foresterie, de l'agroalimentaire et du tourisme. Quelques industriels sont aussi bien implantés sur le territoire que nous desservons.

Le CSSMM est un important employeur des MRC de La Matanie et de La Matapédia, comptant 1 543 employés à temps plein et à temps partiel ainsi qu'un budget de plus de 120 millions de dollars. Le centre de services s'implique dans son milieu grâce à de nombreux partenariats avec différents collaborateurs socio-économiques ainsi que des institutions collégiales locales.

Vision

Notre énoncé de vision est d'avoir des attentes élevées et ambitieuses visant la persévérance et la réussite de tous nos élèves. Pour y parvenir, nous déployons des pratiques efficaces, reconnues et probantes.

Cette vision engageante est partagée auprès des élèves, des parents, des partenaires ainsi que de la communauté.

Mission

Dans la poursuite de la mission éducative du ministère de l'Éducation, soit : « *Instruire, socialiser et qualifier* » nos élèves, nous organisons des services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* tout en nous assurant de la qualité de ceux-ci ainsi que leur accessibilité sur notre territoire (Référence article 207.1 de la loi sur l'instruction publique).

Image de marque

Notre image de marque passe par la qualité des relations interpersonnelles auprès de notre clientèle. Notre organisation, aux dimensions humaines, permet un accompagnement personnalisé auprès de nos élèves dans un contexte de proximité.

Le maintien de plusieurs écoles de moins de 50 élèves assure également l'offre de services éducatifs le plus près possible du milieu et démontre notre vision axée sur la subsidiarité.

Notre centre de services assure ses services éducatifs sur un territoire dont 92 % des établissements ont un taux de défavorisation situé entre 8 et 10 selon l'indice du milieu socio-économique (IMSE). Malgré les difficultés accrues que présente la réussite pour les élèves issus de milieux défavorisés, nous affichons des taux de réussite qui sont constamment à la hausse. Nous sommes fiers et reconnaissants envers notre personnel qui contribue à cet objectif au quotidien en déployant les moyens à la hauteur du défi.

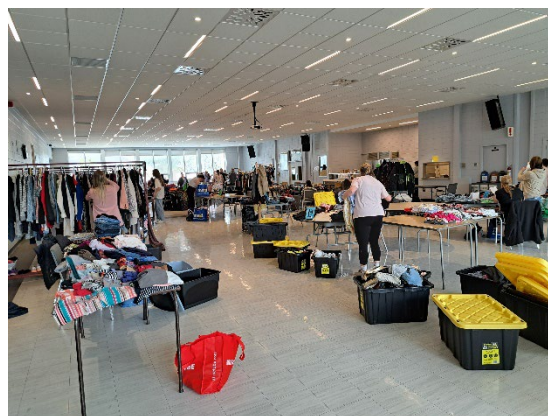
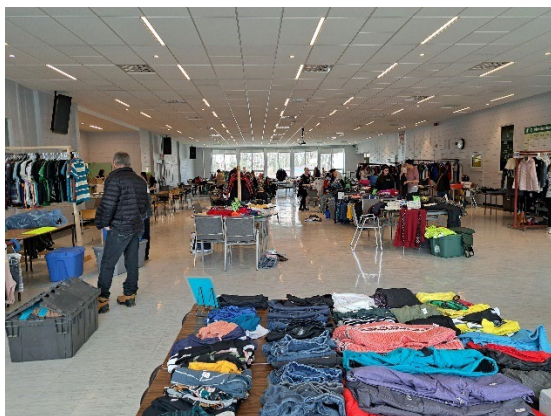
Pour y arriver, nous avons aussi investi de façon massive dans des services de soutien à l'enseignement. Pour l'année 2022-2023, la quasi-totalité des classes du primaire dans notre centre de services bénéficiait de la présence de plus d'un adulte, et ce, presque la totalité du temps.

Signe qu'un milieu de vie sain et sécuritaire est garant de personnel engagé et impliqué, nous sommes fiers de mentionner qu'au cours des 5 dernières années 96 % des nouveaux enseignants engagés au Centre de services scolaire des Monts-et-Marées sont demeurés en poste. D'ailleurs, le centre de services met en priorité la recherche de nouveaux moyens de valorisation et de reconnaissance pour son personnel et cela, pour les prochaines années.

1.2 Faits saillants

La vitalité mentionnée précédemment au niveau pédagogique s'accompagne également de projets porteurs dans le milieu de vie des établissements. Nous en donnons ici quelques exemples :

Friperie du bonheur à la polyvalente Forimont



Activités variées à l'école Saint-René-Goupil

L'année scolaire 2022-2023 à l'école St-René-Goupil fut marquée par plusieurs activités mémorables, entre autres, par la fête de Noël et l'inauguration de la cour d'école.



Participation des élèves en formation professionnelle aux Olympiades



1.3 Services éducatifs et autres services

Les Services éducatifs offrent une expertise pédagogique aux établissements du CSSMM. Ils jouent un rôle de coordination et de conseil auprès des établissements et assistent les directions d'école dans l'application et le respect des régimes pédagogiques et des programmes d'études.

Secteurs préscolaire et primaire :

- Programmes et matériel didactique;
- Évaluation des apprentissages, bulletins et examens;
- Moyens d'enseignement et pédagognumériques;
- Service de garde en milieu scolaire;
- Réforme du curriculum/renouveau pédagogique;
- Insertion professionnelle des enseignants;
- Développement professionnel du personnel enseignant et complémentaire;
- Cours à domicile.

Secteur secondaire :

- Programmes d'études et matériel didactique;
- Évaluation des apprentissages, examens et bulletins;
- Sanction des études;

- Cours d'été;
- Insertion professionnelle des enseignants;
- Développement pédagogique du personnel enseignant et complémentaire;
- Moyens d'enseignement et pédagognumériques;
- Cours à domicile;
- Conseillances.

Adaptation scolaire :

- Application de la politique relative aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA);
- Relations avec les partenaires de la santé et des services sociaux;
- Service-conseil en déficience intellectuelle;
- Soutien à l'intégration;
- Conseillances.

Organisation scolaire :

- Admission et inscription des élèves du primaire et du secondaire;
- Planification des besoins par milieu;
- Déclaration des effectifs scolaires;
- Ententes de scolarisation.

Formation professionnelle et éducation des adultes :

- Reconnaissance des acquis et des compétences;
- Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC);
- Soutien à la persévérance et à la réussite;
- Service d'accueil et de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA);
- Mesure, évaluation et sanction des études;
- Gestion des effectifs scolaires;
- Alternance travail-études;
- Concertation et développement régional.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées a eu, dépendamment du moment de l'année, entre 9 et 12 membres au sein de son conseil d'administration. Le motif de ce changement par rapport à l'année 2021-2022 est le départ de certains membres pour cause de démission. En plus de ses administrateurs, le conseil peut compter sur la présence de membres non-votants : le directeur général, le secrétaire général et un membre du personnel d'encadrement désigné par ses pairs.

Les administrateurs en 2022-2023 :

- Nathalie Bernier, présidente;
- Kate McNicoll, vice-présidente;
- Nancy Lévesque;
- Isabelle Gagné;
- Marie-France Deroy;
- Pascal Demers;
- Valérie Desgagnés;
- Karine Ouellet;
- Line Ross;
- Marie-Hélène Savard;
- Jessie Kate Caron;
- Sandra Théberge;
- Steeve Turbide;
- Marc-Antoine Levasseur-Brie.

Membres non-votants :

- Alexandre Marion, directeur général;
- Émilie Roussel, directrice des ressources financières;
- Stéphane Bédard, secrétaire général.

Calendrier des séances tenues

Le conseil d'administration a tenu cinq séances ordinaires ainsi qu'une séance extraordinaire au cours de l'année scolaire 2022-2023. Voici les dates des séances :

- 30 août 2022;
- 29 novembre 2022;
- 24 janvier 2023;
- 28 mars 2023;
- 30 mai 2023 * séance extraordinaire;
- 27 juin 2023.

Réalisations du conseil d'administration

- Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;
- Adoption des Règles de régie interne et de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration modifiées;
- Adoption des états financiers de l'année 2021-2022;
- Adoption de la politique modifiée de la surveillance du midi;
- Adoption de la politique modifiée du service de garde en milieu scolaire;
- Adoption de la politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;
- Adoption de la politique relative au programme d'insertion professionnelle du personnel syndiqué;
- Politique relative au perfectionnement du personnel syndiqué;
- Dépôt de deux projets de cours d'école;
- Présentation des plans d'effectifs du personnel pour l'année 2023-2024;
- Adoption du budget 2023-2024;
- Adoption du Plan d'engagement vers la réussite du CSSMM 2023-2027.

2.2 Autres comités de gouvernance

Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres :

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Annie-Lydia Gallant, communauté
	Karine Ouellet, professionnelle
	Pascal Demers, directeur d'établis.
	Stéphane Bédard, secrétaire général
Comité des ressources humaines	Alexandre Marion, directeur général
	Annie Lydia Gallant communauté
	Line Ross, communauté
	Nathalie Bernier, parent
Comité de vérification	Émilie Roussel, dir. ress. fin.
	Kate McNicoll, parent
	Line Ross, Communauté
	Sandra Théberge, dir. ress. éd.
	Steeve Turbide, dir. serv. TI

Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres :

Nom du comité	Liste des membres
Comité de parents	
Carole-Anne Gonthier	Marie-Claude Poitras
Collin Chevalier	Marie-France Derooy
Éric Langlois	Mélanie Bérubé-Lajoie
Fernanda Vieira Pasqualetto	Mélanie Lavoie
Jessica Bouchard	Nancy Lévesque
Jessica Lavoie	Stéphanie Lebrun
Kate McNicoll	Valérie Martel
Kery Cooper-Hart	Valérie Vouligny
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	
Catherine Dufour, pers. soutien	Dany Bouchard, coord. ress. éducatives
Céline Deschênes, parent	Éric D'aigle, parent
Christine Boucher, resp. des organismes offrant des services aux élèves HDAA	François Lévesque, parent
Claire-Hélène Gagnon, enseignante	Jimmy Bouillon, dir. adj.
Claudine Cyr, parent	Nathalie Bernier, parent
Collin Chevalier, parent	Valérie Chassé, pers. prof.

Comité consultatif de transport	
Alexandre Marion, directeur général	Nathalie Bernier, membre CA
Christian Bouchard, dir. ress. matérielles et transport scolaire	Pascal Demers, directeur d'établissement
Éric Couture, directeur d'établissement	Rock Pelletier, régisseur du transport scolaire
Nancy Lévesque, membre CA	
Comité d'engagement pour la réussite des élèves	
Alexandre Marion, directeur général	Liliane Ferland, enseignante
Annie Gagné, dir. d'établissement	Marie-Josée Murray, dir. d'établissement
Brigitte Levasseur, dir. FGA	Maude Gagnon, enseignante
Dany Bouchard, coord. ress. éducatives	Rachel Cyr, personnel de soutien
Julie Gauthier, professionnelle	Sandra Théberge, dir. ress. éducatives
Kasey Grant, enseignante	Sylvain Letscher, milieu universitaire
Stéphane Bédard, sec. gen.	
Comité de répartition des ressources	
Alexandre Marion, directeur général	Joanne Métivier, dir. établissement
Dany Bouchard, coord. ress. éducatives	Julie Dionne, directrice d'établissement
Émilie Roussel, dir. ress. financières	Marie-Pierre Guénette, dir. ress. hum.
Éric Couture, directeur d'établissement	Pascal Demers, dir. établissement
Jean-Philippe Jean-Gagnon, dir. établ.	Valérie Desgagnés, dir. établissement
Comité consultatif de gestion	
Alexandre Marion, directeur général	Marie-Pierre Guénette, dir. gén. Adj. et dir. ress. humaines
Anne-Renée Nadeau, dir. établissement	Nancy Ouellet, directrice d'établissement
Annie Gagné, dir. établissement	Pascal Demers, directeur d'établissement
Brigitte Levasseur, directrice d'établissement, FGA	Renée Belzile, directrice d'établissement
Christian Bouchard, dir. ress. matérielles et transport scolaire	Sandra Théberge, dir. ress. éducatives
Émilie Roussel, dir. ress. financières	Sony Fournier, dir. établissement
Éric Couture, directeur d'établissement	Steeve Turbide, dir. ress. inform.
Jean-Philippe Jean-Gagnon, dir. FP	Stéphane Bédard, secrétaire général
Joanne Métivier, dir. d'établissement	Valérie Desgagnés, dir. d'établissement
Julie Dionne, directrice d'établissement	Véronique Doiron, dir. d'établissement
Marie-Josée Murray, dir. d'établissement	
Autres membres du comité consultatif de gestion	
Annie Lavoie, dir. adj. d'établissement	Jimmy Bouillon, dir. adj. d'établissement
Bobby Marmen, dir. adj. d'établissement	Josée Lévesque, dir. adj. d'établissement
Carl Bélanger, dir. adj. ress. éducatives	Marie-Claude Raymond-Lemieux, dir. adj. d'établissement
Christian Fournier, coord. ress. hum.	Nadia Lévesque, coord. ress. hum.
Dany Bouchard, coord. ress. éducatives	Pascale Lévesque, dir. adj. établis.
Éric Lévesque, dir. d'établissement	

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le code d'éthique et de déontologie a été adopté par le conseil d'administration le 15 mars 2022.

Ce code d'éthique a été adopté en tant que politique du centre de services scolaire, celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.cssmm.gouv.qc.ca/cssmm-fichier/ssg-r-20220315-reglement-ethique-et-deontologie/>

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le conseil des commissaires a résolu d'adopter, lors de la séance du 26 juin 2018, la procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées. Il n'y a eu aucun signalement durant l'année scolaire 2022-2023.

La procédure peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://www.cssmm.qc.ca/cssmm-fichier/procedure-facilitant-la-divulgation-dactes-reprehensibles-a-legard-du-cssmm/>

Reddition de comptes de la loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2022-2023 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgation ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations.	Aucune
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 de l'article 22	Aucune
3. Divulgations fondées	Aucune
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	Aucune
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	Aucune

3 Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

L'année 2022-2023 se trouve à être la dernière année de l'édition 2018-2022 de notre PEVR. Le comité pour l'engagement vers la réussite a analysé les résultats de ce premier exercice afin de recommander des cibles pour la deuxième édition, en complémentarité avec les cibles ministérielles.

Objectif	Indicateur	Cible	Situation initiale	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
1- Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.	Nombre d'écoles.	Actualiser et soutenir la pratique d'activités dans chacun des établissements.	4	10	14	19
2- D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP). *	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans.	D'ici 2022, porter à 77 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	76,2	75,4	74,4	-
3- D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves. *	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans.	Garçons et filles: amener l'écart à 6,8 points.	5,4	16	16,9	-
4- D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves. *	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans des élèves avec plan d'intervention en 1 ^{re} secondaire.	EHDAA et régulier: amener l'écart à 42 points.	40,1	35,8	34,6	-
5- D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire. *	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.	D'ici 2022, porter à 86 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.	88,7	Épreuve annulée	80,8	79,6
6- D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public. *	Par des élèves de 13 ans ou plus au moment de leur entrée au secondaire.	D'ici 2022, ramener à 13,0 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.	11,2	12,6	8,0	14,4
7- D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant. *	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier.	D'ici 2022, faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Non disponible	0 %	38 %	38 % (Modification de la base de données SIMACS)

Notes :

* Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Objectif 1

Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.

Les élèves du primaire, dans 19 écoles, ont bougé au minimum 60 minutes par jour en 2022-2023, suivant l'implantation du programme *À l'école, on bouge!* Il s'agit d'une augmentation significative pour 16 écoles par rapport à notre indicateur de départ en 2017-2018.

Objectif 2

D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).

Globalement, sur les quatre dernières années du PEVR 2018-2022, le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après sept ans suivant l'entrée en première année du secondaire a fluctué pour s'établir à 74,4 % en 2023; une diminution de 1,8 % par rapport à notre indicateur de départ en 2017. Ce recul s'explique en partie par la période pandémique. Les communautés d'apprentissage professionnelles actuellement en implantation dans chacune de nos écoles se poursuivront au cours des prochaines années et serviront de tremplin à l'amélioration de ces résultats. Déjà, nous observons une amélioration de ces taux après cinq et après six ans.

Objectif 3

D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre les garçons et les filles.

Concernant les écarts entre la réussite des garçons et celle des filles, nous constatons une nette amélioration des résultats des groupes d'élèves, mais une augmentation de l'écart entre ces deux groupes est due en partie en raison d'une augmentation importante des taux de réussite des filles. Finalement, les taux de réussite sont en croissance.

Objectif 4

D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre les élèves HDAA et les élèves réguliers.

Concernant les écarts entre la réussite des élèves HDAA et les élèves réguliers, nous constatons une stabilité relative des résultats sur la durée du PEVR avec une pointe à 54,4 % en 2020-2021; une augmentation de 1,4 % par rapport à l'indice de départ en 2017-2018. Au terme de la période couverte par le PEVR 2018-2022, les élèves HDAA affichent un taux de réussite de 47,4 %. Beaucoup de travail reste à faire pour aider nos élèves HDAA à réussir et à s'approcher du taux de réussite de nos élèves réguliers qui se situe à 82 %.

Objectif 5

D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire.

L'épreuve ministérielle a été annulée durant les années 2019-2020 et 2020-2021 en raison de la pandémie, mais elle a été administrée en juin 2019, en juin 2022 et en juin 2023. Nous constatons que nos élèves ayant fréquenté le premier cycle durant la pandémie éprouvent davantage de difficultés avec cette épreuve.

Des mesures d'aide sont déployées dans chacune des écoles pour aider ces élèves. Ces données mettent par ailleurs en lumière l'importance de l'intervention précoce, notamment par le biais de la mesure : agir tôt.

Objectif 6

Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire du centre de services scolaire.

À l'époque, le comité de pilotage n'a pu se saisir de données probantes afin de mesurer l'évolution de cet indicateur. Nous constatons, par ailleurs, que plusieurs services à la population ont été donnés durant la période couverte par le PEVR 2018-2022.

Objectif 7

D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.

Depuis 2017-2018, globalement, nous constatons une amélioration constante de cet indicateur, avec un indice de départ de 11,2 %. Nous avons atteint 8 % en 2021-2022. À l'automne 2022, cet indicateur se chiffrait à 14,4 %. Encore une fois, nous ne pouvons que remarquer l'incidence des années pandémiques sur les difficultés qu'éprouvent nos élèves.

Objectif 8

D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

Le système de classement ministériel a été mis à niveau durant la période couverte par le PEVR 2018-2022. Les indices de classement ont changé et des références aux indices de départ ne sont pas possibles. Il est toutefois important de noter que durant cette période, plus de 53 M\$ ont été investis par le ministère dans nos bâtiments, partout sur le territoire.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

Compilation des événements déclarés par les directions d'établissement à la direction générale	
ÉCOLES	NOMBRE
École secondaire Armand-Saint-Onge	Quinze événements déclarés
École secondaire de Matane	Cinq événements ou moins déclarés
Polyvalente Forimont	Cinq événements ou moins déclarés

Polyvalente de Sayabec	Cinq événements ou moins déclarés
École Assomption	Cinq événements ou moins déclarés
École Bon-Pasteur	Cinq événements ou moins déclarés
École Caron	Cinq événements ou moins déclarés
École Émile-Dubé	Cinq événements ou moins déclarés
École Lac-au-Saumon	Cinq événements ou moins déclarés
École Le Marinier	Cinq événements ou moins déclarés
École Mgr-Belzile	Cinq événements ou moins déclarés
École Noël-Fortin	Cinq événements ou moins déclarés
École Soeur-Rachel-Fournier	Cinq événements ou moins déclarés
École St-Damase-La Volière	Cinq événements ou moins déclarés
École Sainte-Félicité	Cinq événements ou moins déclarés
École Ste-Marie	Cinq événements ou moins déclarés
École Sainte-Ursule	Cinq événements ou moins déclarés
École Saint-Léandre	Cinq événements ou moins déclarés
St-Léon-le-Grand	Cinq événements ou moins déclarés
École Saint-Rosaire	Dix-huit événements déclarés
École Saint-René-Goupil	Cinq événements ou moins déclarés
École St-Vianney	Cinq événements ou moins déclarés
École St-Tharcisius	Cinq événements ou moins déclarés
École Saint-Victor	Cinq événements ou moins déclarés
École Val-Brillant	Cinq événements ou moins déclarés
École Victor-Côté	Cinq événements ou moins déclarés
École Zénon-Soucy	Cinq événements ou moins déclarés

Note : dans les cas où des établissements ont rapporté plus de 5 événements, nous constatons que la situation ne concerne qu'un nombre limité d'élèves autour desquels plusieurs mesures d'aide et de soutien sont déployées en partenariat avec les parents et le cas échéant, des partenaires.

3.2.2 Interventions dans les écoles du centre de services scolaire

Différentes activités de prévention ont été organisées dans le cadre du *Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence*. En voici quelques-unes :

Secondaire

- Rencontre des élèves en classe par l'AVSEC (prévention de la violence, gestions des conflits, rappel du protocole d'intervention en matière de violence et d'intimidation, etc.);
- Rencontre d'information avec le policier en intervention en milieu scolaire;
- Comité CVI (révision du protocole de lutte contre la violence et l'intimidation).

Primaire

- Programme d'habiletés sociales *Vers le pacifique* mis en place dans certaines écoles;
- Programme *Mozoom, Brin d'ami, Floppy* dans certaines écoles;
- Activités de pleine conscience;
- Développement des ateliers de pleine conscience dans plusieurs écoles ainsi que la mise en place de l'enseignement explicite des comportements basé sur les travaux de Steeve Bissonnette;
- Projet de médiateurs pour la résolution de conflits dans la cour d'école;
- Activité sur la sécurité sur le site *CyberJulie*;
- Plusieurs écoles ont mis en place le programme « Unité sans violence » en complémentarité avec les policiers d'intervention en milieu scolaire de la Sureté du Québec.

3.3 Développement durable

Actions	Indicateurs	Cibles 2022 – 2023	Résultats 2022 – 2023	Atteinte de la cible
Faire une étude sur les améliorations à effectuer sur l'ensemble de nos systèmes de chauffage pour réduction de GES et de notre consommation électrique	Revoir la totalité de nos installations avec cibles de réduction de GES	Remplacer ou rénover trois systèmes de chauffage.	Deux systèmes de chauffage remplacés	En partie, quelques études en cours, d'autres travaux planifiés pour 2023-2024

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Les budgets doivent être établis sur la base de la vision et des valeurs de notre organisation, des objectifs et orientations du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées ainsi que des divers projets éducatifs des établissements, et ce, dans le respect du plan stratégique du ministère. Le centre de services scolaire a une approche budgétaire favorisant la responsabilisation et l'imputabilité en tenant compte des particularités des milieux, en allouant des ressources et en décentralisant leur gestion lorsque celle-ci se traduit par des avantages directs aux établissements. Ainsi, le comité de répartition des ressources, en lien avec les objectifs suivants, doit orienter à l'aide de ses recommandations le centre de services scolaire dans la répartition de ses ressources.

Offrir des services de qualité visant à favoriser la réussite de tous les élèves

Fournir à chaque établissement les ressources nécessaires à la réalisation de sa mission première, soit celle « d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les élèves qui leur sont confiés ». Le but étant de favoriser l'égalité des chances et l'accessibilité à une formation de qualité pour tous les élèves, jeunes et adultes.

Viser l'atteinte des cibles du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

La répartition des ressources doit également tenir compte du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du centre de services scolaire, des projets éducatifs de ses établissements et de la/ou les priorités annuelles identifiées :

- Hausse du taux de diplomation et de qualification;
- Taux de réussite des élèves :
 - Réduire l'écart entre les garçons et les filles;
 - Réduire l'écart entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et les élèves réguliers;
 - Réduire l'écart entre les écoles en milieu défavorisé et favorisé.
- Âge d'entrée au secondaire;
- Amélioration du français;
- État satisfaisant du parc immobilier (bâtiments);
- Compétences en littératie des adultes;
- Activité physique.

Services éducatifs complémentaires

Préconiser une approche orientée vers les besoins des élèves en allouant des ressources financières aux établissements, en complémentarité des allocations dédiées provenant du ministère ainsi que des équipes de professionnels sectoriels disponibles, déployées par le centre de services scolaire.

Assurer l'équité

Se préoccuper de la répartition équitable des ressources dont dispose le centre de services scolaire, en tenant compte de leurs disponibilités, ainsi que des inégalités sociales et économiques, et des particularités propres entre les milieux.

Maintenir l'équilibre budgétaire

La répartition des ressources financières vise à maintenir le principe d'équilibre entre les revenus et les dépenses du centre de services scolaire. Ainsi, l'ensemble des unités administratives doivent tendre vers l'équilibre entre les dépenses et les diverses sources de financement et revenus autonomes.

Responsabilisation et imputabilité

Prévoir des ressources suffisantes auprès des directions des unités administratives pour s'acquitter de leur mandat puisqu'elles sont responsables et imputables de la gestion financière des budgets qui leur sont impartis. De plus, leur donner la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires et les moyens à mettre en place a pour but d'assurer l'autonomie de gestion, tout en situant les décisions budgétaires le plus près possible des élèves. Ainsi, les directions seront en mesure, afin d'en assurer la transparence, de répondre aux redditions de comptes demandées par le ministère, le centre de services scolaire, le conseil d'établissement ou tout organisme réglementaire.

Assurer des ressources financières aux activités centralisées

Afin de répondre adéquatement aux activités qui demeurent centralisées et d'en assurer une saine gestion, la répartition des ressources financières doit prévoir des ressources suffisantes au centre de services scolaire, à ses services administratifs et à ses comités leur permettant ainsi de s'acquitter de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements.

Formation et amélioration continue

Vise à s'assurer de la mise en place d'un processus de formation continue de son personnel. Elle permet aussi de soutenir également l'organisation apprenante et performante par l'allocation de ressources appropriées.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

Cadre légal

La répartition et l'utilisation des ressources s'effectuent dans le respect de tous les encadrements, lois, règlements, politiques, règles budgétaires, conventions collectives, régimes pédagogiques ou de toutes autres obligations propres aux centres de services scolaire et à leurs établissements.

Collaboration

Le centre de services scolaire vise à ce que les différents établissements travaillent en collaboration et, le cas échéant, doivent mettre en commun des ressources qui contribuent à l'atteinte de l'objectif de réussite des élèves et des objectifs visés. De plus, les consultations effectuées auprès des diverses instances seront également prises en considération dans l'analyse.

Transférabilité des ressources

À moins d'indication contraire, les ressources financières de fonctionnement sont transférables entre elles, ce qui n'est pas le cas de celles allouées au secteur des investissements. Cependant, le respect des règles budgétaires ou des conventions collectives peut parfois encadrer la transférabilité de certaines ressources, notamment les allocations protégées.

Indicateurs et données probantes

S'appuyer notamment sur nos données recueillies et les données provenant de la recherche et ainsi, favoriser les zones de vulnérabilité afin de réaliser les priorités annuelles qui seront déterminées à la suite de l'analyse des données. De plus, prendre en compte les indicateurs pertinents au moment opportun pour orienter nos choix de répartition.

Équilibre budgétaire

Préconiser une approche d'équilibre budgétaire en tenant compte, notamment, de la fluctuation de la clientèle, des allocations et des ajustements budgétaires non récurrents, des priorités établies annuellement et des résultats financiers des années antérieures. Certains services d'appoint ainsi que certaines activités doivent aussi se financer.

Gestion des surplus et gestion des déficits

Selon l'article 96.24 de la *Loi sur l'instruction publique*, à la fin de chaque exercice financier, les surplus de fonctionnements des établissements, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Cependant, le comité de répartition de ressources pourrait recommander au conseil d'administration de le porter au crédit d'un établissement concerné. Dans l'éventualité d'un déficit d'exercice, l'établissement devra présenter, à la demande de la direction générale, un plan de redressement pour parvenir à l'équilibre budgétaire dans un délai raisonnable.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les ressources allouées aux établissements (décentralisées), aux services et en fidéicomis sont réparties en tenant compte des critères suivants :

- Les caractéristiques de chaque établissement;
- Les différences liées à la taille et aux types de clientèle desservie;
- Les facteurs géographiques;
- Les inégalités sociales et économiques (les indices de défavorisation du milieu);
- Les orientations de la planification stratégique;
- Les besoins spécifiques des communautés desservies;
- Les besoins en personnel, en tenant compte des règlements du MEQ et des conventions collectives;
- Les besoins des écoles mandatées dans la dispensation des services territoriaux d'enrichissement et d'aide aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- Les différences liées à l'âge et les conditions physiques des bâtiments;
- Les dépôts de projets spécifiques;
- Les paramètres budgétaires du ministère.

Ces critères servent d'assise à la répartition équitable des ressources et sont élaborés et révisés annuellement à partir des données référentielles (per capita, par mètre carré, par regroupement, par nombre de classes, par problématique, etc.).

4.2 Ressources financières

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS 2022-2023

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023	
	\$
REVENUS	
Taxe scolaire	2 802 438
Subventions	
Ministère de l'Éducation du Québec	101 723 569
Autres subventions	106 093
Droits de scolarité et frais de scolarisation	240 589
Ventes de biens et services	3 887 579
Revenus divers	1 442 403
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	10 024 084
TOTAL DES REVENUS	120 226 755
CHARGES	
Activités d'enseignement et formation	39 898 810
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	30 410 523
Services d'appoint	11 076 319
Activités administratives	4 718 679
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	14 505 871
Activités connexes	5 188 383
TOTAL DES CHARGES	105 798 585
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	14 428 170
Excédent accumulé au 30 juin 2022	8 622 294
Redressement	(12 159 536)
Excédent accumulé redressé au 30 juin 2022	(3 537 242)
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2023	10 890 928

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS 2022-2023

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2023	
	\$
ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	11 908 934
Subventions de fonctionnement à recevoir	8 775 589
Subventions d'investissement à recevoir	143 436 801
Subvention de financement à recevoir	443 787
Taxe scolaire à recevoir	342 633
Autres débiteurs	789 208
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	165 696 952
PASSIFS	
Emprunts temporaires	8 661 677
Créditeurs et frais courus à payer	11 856 071
Subventions reportées affectées à l'acquisition immobilisations	1 248 776
Subvention d'investissement reportée	121 397 014
Revenus perçus d'avance	248 856
Provision pour avantages sociaux	4 148 257
Dettes à long terme	118 956 305
Autres passifs	15 071 093
TOTAL DES PASSIFS	281 588 049
DETTE NETTE	(115 891 097)
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	126 674 128
Charges payées d'avance	107 897
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	126 782 025
SURPLUS ACCUMULÉS	10 890 928

Extrait des notes complémentaires des états financiers du centre de services scolaire :

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er juillet 2022, le centre de services scolaire a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance. Dans le cas des bâtiments comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1999;

- les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale de la norme, le 1er avril 2022.

Cette nouvelle application a entraîné des répercussions sur les composantes suivantes de l'état des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) des exercices financiers terminés le 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1er avril 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention a été comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

Impacts du redressement sur les états financiers au 30 juin 2023 :

État des résultats	2023
Revenus	
Subvention d'investissement	9 446 337
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	3 457 622
Total des revenus	12 903 959
Charges	
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	744 423
Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités	12 159 536

État de situation financière

2023

Actifs financiers

Subvention de fonctionnement à recevoir
Subvention d'investissement à recevoir

14 148 898

Total des actifs financiers

14 148 898

Passifs

Autres passifs (Obligations liées à la mise hors service
d'immobilisations

14 148 898

Subvention d'investissement reportée

1 244 938

Actifs financiers nets (Dette nette)

(1 244 938)

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

1 244 938

Excédent (Déficit) accumulé à la fin

0

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1er avril 2022 au
31 mars 2023

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	70 483,69	0	70 483,69	45
2. Personnel professionnel	120 356,64	108,08	120 464,72	95
3. Personnel enseignant	628 563,00	3 333,20	631 896,21	779
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	513 740,23	1 501,84	515 242,07	555
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	60 241,07	321,70	60 562,77	69
Total en heures	1 393 384, 64	5 264,82	1 398 649,46	1 543

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	1 347 655,86
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 398 649,46
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	50 993,60
Respect du niveau de l'effectif	Non*

*Comme vous le constaterez, nous ne respectons pas le niveau de l'effectif. Cela s'explique par le fait que nous recevons annuellement plus de subventions se traduisant par l'ajout de ressources. Le CSS a donc ajouté 50 993,60 heures pour la période en titre dans ses engagements de personnel.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	1	100 230,44 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	21	880 311,45 \$
Total	22	980 541,89 \$

4.5 Ressources matérielles et technologiques

4.5.1 Ressources matérielles

Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissement réalisé	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
7 893 217 \$	9 578 931 \$	4 912 286 \$	19 332 946 \$

4.5.2 Ressources technologiques

2022-2023 (Année de reddition de comptes)	
Investissements réalisés	Sommes engagées
Achat d'appareils pédagogiques (ordinateurs et tablettes)	325 828 \$
Sécurisation du parc	78 409 \$
Amélioration des infrastructures	246 077 \$
Amélioration des infrastructures de télécommunication	124 946 \$

Principales initiatives mises en place :

- Sauvegarde du tenant Microsoft365;
- Début d'un chantier de remplacement des canons interactifs par des télévisions interactives;
- Renouvellement des équipements pare-feu;
- Évaluations en ligne avec un LMS (Système de gestion de l'apprentissage).

5. Annexes du rapport annuel

Annexe 1 : Rapport annuel 2022-2023 du protecteur de l'élève pour le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées

Le 26 septembre 2023

Le rôle du protecteur de l'élève prend sa source de la loi sur l'instruction publique et du règlement sur la procédure des plaintes établie par le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées. Il examine la plainte de l'utilisateur insatisfait de l'examen de sa plainte. Il peut se saisir d'une plainte à toute étape de la procédure s'il estime que son intervention est nécessaire afin d'éviter que le plaignant subisse un préjudice.

Pour l'année 2022-2023, trois plaintes ont été traitées par le protecteur de l'élève.

Résumé des faits	Recommandations
Le parent communique avec le protecteur de l'élève afin de lui faire part de ses insatisfactions face à la situation de son adolescente : • Les besoins éducatifs de sa fille ne sont pas répondus; • La communication est difficile avec la direction.	• Qu'une rencontre de médiation ait lieu entre les parents et la direction de l'école par une personne choisie par les deux partis; • Que le plan d'intervention soit mis en place le plus rapidement possible afin que l'élève puisse recevoir le support et les outils nécessaires à sa réussite scolaire.
Un parent dépose une plainte au protecteur de l'élève suite à l'accident de son enfant dans un module de jeux lors de la période de récréation le 9 décembre 2022.	Il est de l'avis du protecteur de l'élève que l'école et le Centre des services scolaires ont respecté les protocoles et qu'ils appliquent les mesures afin de s'assurer d'un environnement sécuritaire pour les enfants.
Un parent dépose une plainte au protecteur de l'élève au sujet du comportement du directeur de l'école à l'égard des services offerts à ses enfants.	Les informations n'ont pu démontrer que les droits du parent ont été brimés et confirment que les enfants ont reçu les services qui ont été en droit de recevoir.

Comme c'est la fin de mon mandat comme protecteur de l'élève, je tiens à remercier tous les membres du personnel du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées pour leur collaboration et leur confiance depuis 2014.

Merci de votre attention, et je vous souhaite une excellente année scolaire 2022-2023.



Benoit Lamarche
Protecteur de l'élève pour le CSSMM

Annexe 2 : Carte des écoles et des établissements du CSSMM

